



Elections des étudiants au Conseil d'Administration du CROUS de Bordeaux-Aquitaine
Scrutin du 6 au 10 décembre 2021

MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION AUX FRAIS DE PROPAGANDE

I. Part réservée au collège électoral de Bordeaux-Aquitaine

- Nombre total d'électeurs : 105 480
- Calcul du forfait $105\,480 \times 0.02 = 2\,109.60$ euros
-

II. Pourcentage des suffrages exprimés

2775 suffrages exprimés

- Liste « Bouge ton CROUS avec Inter'Assos » : 816 voix, 2 sièges soit 29.4% des suffrages exprimés
- Liste « Union contre la précarité » : 715 voix, 2 sièges soit 25.77% des suffrages exprimés
- Liste « UNEF le syndicat étudiant en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques » : 629 voix, 2 sièges soit 22.67% des suffrages exprimés
- Liste « UNI : Etudiez, on s'occupe du CROUS ! » : 421 voix, 1 siège soit 15.17% des suffrages exprimés
- Liste "Avenir CROUS indépendants " : 194 voix, 0 siège soit 6.99% des suffrages exprimés
-

III. Montant forfaitaire susceptible d'être attribué à chaque liste

Forfait : une contribution aux frais de propagande est forfaitairement attribuée par décision du recteur de région académique aux listes de candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ou un siège.

Les 5 listes ont obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Le forfait de 2 109.60 euros sera attribué aux listes ayant présenté des pièces justificatives de dépenses au moins égales à ce montant.

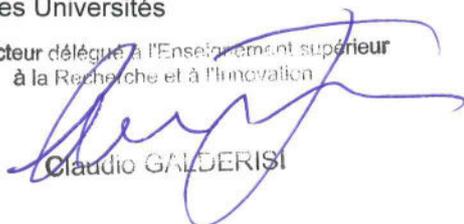
Le montant sera limité à la dépense réelle si les pièces justificatives de dépenses sont inférieures à ce plafond.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2021

La Rectrice de la Région académique Nouvelle-Aquitaine

Chancelière des Universités

le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation

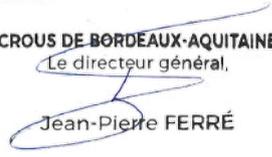

Claudio GALDERISI

Le Directeur Général du Crous

Ordonnateur

CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE

Le directeur général,


Jean-Pierre FERRÉ